TOURCOING

Pompes funèbres

L'on nait qu'il y a demandé aux Fabriques d'église, le transport des corps des enfants décédés âgés de moins de sept ans, à lieu en commun.

Divers plaintes lui étant parvenues à ce sujet, l'administration municipale a décidé qu'à partir du lundi 2 juillet l'on procéderait de la manière indiquée au cahier des charges qui concerne les corps des décédés seront transportés individuellement.

Une grève

Hier, à 5 heures 1-2 après-midi, 400 ouvriers dont une soixantaine de femmes, occupés à la fabrique de velours de MM. Drey et Simpson, rue des Cinq-Voies, se sont mis en grève.

Ces ouvriers sont payés au pelon.

Or par suite des grèves des filatures de coton de Lille, les patrons ont dû s'alimenter de fil en Angleterre.

Ce fil n'est pas semblable puisque pour des pièces d'un même métrage, il y a une différence très sensible, et le salaire des ouvrières se trouve diminué de ce fait d'environ 2 f. 50 par semaine.

Ils demandent donc à travailler des matières comme antérieurement pour retrouver leur ancien chiffre de salaire.

Cette réclamation nous paraît extrêmement justifiée, et nous formons l'espoir qu'un accord interviendra entre ouvriers et patrons.

Accident

Un cadavre en putréfaction dans un puits

On sait qu'il existe tout à l'entrée de la rue du Château du côté de la rue de Tournai un renfoncement où se trouvent deux petites maisons appartenant à M. Lemaire-Lazy.

Ces maisons qui portent les numéros 1 et 3 sont habitées l'une par M. Premeaux cabaretier l'autre par M. Victor Cassière, peintre et marchand des quatre saisons.

Une porte donnant sur la voie publique et qui reste la plupart du temps ouverte donne accès à un puits qui sert aux deux locataires susnommés.

Or, depuis déjà une quinzaine de jours MM. Premeaux et Cassière s'étaient aperçus que l'eau du puits avait un goût et une odeur désagréables.

Cet inconvénient ne fit qu'augmenter et ils s'en plaignèrent au propriétaire.

Ce dernier engagea M. Cattoire à regarder dans le puits en y descendant une lumière à l'effet de voir s'il ne recélait des immondices ou un cadavre d'animal.

M. Cattoire suivit le conseil qui lui avait été donné hier après-midi et aperçut un paquet ressemblant à la surface de l'eau, mais qu'il ne distinguait pas bien toutefois.

A l'aide d'un harpon attaché à une ficelle il chercha à accrocher le paquet.

Après plusieurs tentatives il ramena une botte de corde et une casquette. Cette dernière constatation permit de supposer qu'un cadavre humain se trouvait dans le puits.

Un rassemblement se tarda pas à se former et un passant, M. Colin, négociant, rue Verte, prévint les pompiers qui se transportèrent sur les lieux munis de cordages. Plusieurs agents arrivèrent également.

Le caporal Vancoutalle se fit attacher et descendit au fond du puits.

Il aperçut alors un cadavre qu'il attacha du mieux qu'il put et que l'on tenta alors de remonter.

Le corps était déjà hissé à moitié du puits lorsqu'il retomba au fond.

Le sapeur Roger descendit ensuite et n'aperçut plus rien.

C'est alors qu'un autre sapeur, M. Desneulin, se fit descendre à son tour.

Le cadavre avait réapparu à la surface de l'eau.

Avec beaucoup de peine il réussit à lui passer un cordage suffisamment bien fixé pour permettre la montée.

On retira donc un cadavre en complet état de putréfaction et qui fut bientôt reconnu pour être celui de Hector Hovaert, 40 ans, portefaix, demeurant à l'estaminet Tiberghien, angle des rue de Lille et Nationale.

Hovaert était disparu depuis le 8 juin. Cet homme, célibataire, était d'un tempérament très maladif et, au moment de la disparition, il était sorti depuis peu de l'hôpital.

Après les constatations faites par M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement le corps a été transporté sur une civière à la morgue de l'hôpital.

On énonce des causes rien qu'à la pensée que des personnes ont consommé depuis le 8 juin l'eau du puis renfermant le cadavre.

Accidents de travail

M. Gabriel Desheu, 17 ans, teinturier à la fabrique d'astrakans de M. Louis Screpel, rue de Guinnes, a été brûlé au pied gauche en ouvrant une valve de vapeur. Docteur Ledue, 10 jours.

— Mlle Marie Vermasson, 14 ans, bâclouse, à la filature Haeffely, rue du Tilleul, a en la main gauche entre les tisseurs du métier. Docteur Vancoutrelle, 8 jours.

— M. Eugène Adam, 52 ans, défourneur au service de M. J. Bourgeois, entrepreneur rue des Trois-Fleures a contracté un effort en poussant une voiture. Docteur Playoust, 6 jours.

Enfant tombé d'un arbre

Le petit Louis Blomme, qui est tombé d'un arbre de la ferme Debuigne, rue de la Potente, Jeudi après-midi est toujours dans un état assez grave qui ne permet pas au docteur de se prononcer. L'enfant dans sa chute, s'est brisé le poignet gauche.

Extradés et expulsés

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges les nommés J.-A. Tack, marchand de volailles, né à Anvers, poursuivi par le parquet de Bruxelles pour tentative d'homicide et vols qualifiés; Gaston Gille, marchand de charbon, né à Saint-Ghislain, poursuivi par le parquet de Mons, pour filouterie d'alimentes et banqueroute frauduleuse.

— Un convoi de 47 expulsés, dont 2 femmes, a été dirigé hier sur la frontière belge par la gendarmerie.

La plupart des individus composant le convoi *ont subi des condamnations en France et quelques uns sont expulsés par mesure administrative.*

Concours de tir

Ecole de Tourcoing, rue du Flocon

Vu l'affluence de tireurs au concours de tir dimanche dernier, et sur la demande d'un certain nombre d'entre eux, il avait été décidé que le concours serait prolongé jusqu'au dimanche 1er juillet.

Malgré son vif désir de satisfaire les nombreux joueurs gens qui n'ont pas encore participé au concours, la commission n'a pu confirmer cette décision, estimant qu'elle doit appliquer strictement le salaire.

Cette réclamation nous paraît extrêmement justifiée, et nous formons l'espoir qu'un accord interviendra entre ouvriers et patrons.

Accident

Un cadavre en putréfaction dans un puits

On sait qu'il existe tout à l'entrée de la rue du Château du côté de la rue de Tournai un renfoncement où se trouvent deux petites maisons appartenant à M. Lemaire-Lazy.

Ces maisons qui portent les numéros 1 et 3 sont habitées l'une par M. Premeaux cabaretier l'autre par M. Victor Cassière, peintre et marchand des quatre saisons.

Une porte donnant sur la voie publique et qui reste la plupart du temps ouverte donne accès à un puits qui sert aux deux locataires susnommés.

Or, depuis déjà une quinzaine de jours MM. Premeaux et Cassière s'étaient aperçus que l'eau du puits avait un goût et une odeur désagréables.

Cet inconvénient ne fit qu'augmenter et ils s'en plaignèrent au propriétaire.

Ce dernier engagea M. Cattoire à regarder dans le puits en y descendant une lumière à l'effet de voir s'il ne recélait des immondices ou un cadavre d'animal.

M. Cattoire suivit le conseil qui lui avait été donné hier après-midi et aperçut un paquet ressemblant à la surface de l'eau, mais qu'il ne distinguait pas bien toutefois.

A l'aide d'un harpon attaché à une ficelle il chercha à accrocher le paquet.

Après plusieurs tentatives il ramena une botte de corde et une casquette. Cette dernière constatation permit de supposer qu'un cadavre humain se trouvait dans le puits.

Un rassemblement se tarda pas à se former et un passant, M. Colin, négociant, rue Verte, prévint les pompiers qui se transportèrent sur les lieux munis de cordages. Plusieurs agents arrivèrent également.

Le caporal Vancoutalle se fit attacher et descendit au fond du puits.

Il aperçut alors un cadavre qu'il attacha du mieux qu'il put et que l'on tenta alors de remonter.

Le corps était déjà hissé à moitié du puits lorsqu'il retomba au fond.

Le sapeur Roger descendit ensuite et n'aperçut plus rien.

C'est alors qu'un autre sapeur, M. Desneulin, se fit descendre à son tour.

Le cadavre avait réapparu à la surface de l'eau.

Avec beaucoup de peine il réussit à lui passer un cordage suffisamment bien fixé pour permettre la montée.

On retira donc un cadavre en complet état de putréfaction et qui fut bientôt reconnu pour être celui de Hector Hovaert, 40 ans, portefaix, demeurant à l'estaminet Tiberghien, angle des rue de Lille et Nationale.

Hovaert était disparu depuis le 8 juin. Cet homme, célibataire, était d'un tempérament très maladif et, au moment de la disparition, il était sorti depuis peu de l'hôpital.

Après les constatations faites par M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement le corps a été transporté sur une civière à la morgue de l'hôpital.

On énonce des causes rien qu'à la pensée que des personnes ont consommé depuis le 8 juin l'eau du puis renfermant le cadavre.

Accidents de travail

M. Gabriel Desheu, 17 ans, teinturier à la fabrique d'astrakans de M. Louis Screpel, rue de Guinnes, a été brûlé au pied gauche en ouvrant une valve de vapeur. Docteur Ledue, 10 jours.

— Mlle Marie Vermasson, 14 ans, bâclouse, à la filature Haeffely, rue du Tilleul, a en la main gauche entre les tisseurs du métier. Docteur Vancoutrelle, 8 jours.

— M. Eugène Adam, 52 ans, défourneur au service de M. J. Bourgeois, entrepreneur rue des Trois-Fleures a contracté un effort en poussant une voiture. Docteur Playoust, 6 jours.

Enfant tombé d'un arbre

Le petit Louis Blomme, qui est tombé d'un arbre de la ferme Debuigne, rue de la Potente, Jeudi après-midi est toujours dans un état assez grave qui ne permet pas au docteur de se prononcer. L'enfant dans sa chute, s'est brisé le poignet gauche.

Extradés et expulsés

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges les nommés J.-A. Tack, marchand de volailles, né à Anvers, poursuivi par le parquet de Bruxelles pour tentative d'homicide et vols qualifiés; Gaston Gille, marchand de charbon, né à Saint-Ghislain, poursuivi par le parquet de Mons, pour filouterie d'alimentes et banqueroute frauduleuse.

— Un convoi de 47 expulsés, dont 2 femmes, a été dirigé hier sur la frontière belge par la gendarmerie.

La plupart des individus composant le convoi *ont subi des condamnations en France et quelques uns sont expulsés par mesure administrative.*

Concours de tir

Ecole de Tourcoing, rue du Flocon

Vu l'affluence de tireurs au concours de tir dimanche dernier, et sur la demande d'un certain nombre d'entre eux, il avait été décidé que le concours serait prolongé jusqu'au dimanche 1er juillet.

Malgré son vif désir de satisfaire les nombreux joueurs gens qui n'ont pas encore participé au concours, la commission n'a pu confirmer cette décision, estimant qu'elle doit appliquer strictement le salaire.

Cette réclamation nous paraît extrêmement justifiée, et nous formons l'espoir qu'un accord interviendra entre ouvriers et patrons.

Accident

Un cadavre en putréfaction dans un puits

On sait qu'il existe tout à l'entrée de la rue du Château du côté de la rue de Tournai un renfoncement où se trouvent deux petites maisons appartenant à M. Lemaire-Lazy.

Ces maisons qui portent les numéros 1 et 3 sont habitées l'une par M. Premeaux cabaretier l'autre par M. Victor Cassière, peintre et marchand des quatre saisons.

Une porte donnant sur la voie publique et qui reste la plupart du temps ouverte donne accès à un puits qui sert aux deux locataires susnommés.

Or, depuis déjà une quinzaine de jours MM. Premeaux et Cassière s'étaient aperçus que l'eau du puits avait un goût et une odeur désagréables.

Cet inconvénient ne fit qu'augmenter et ils s'en plaignèrent au propriétaire.

Ce dernier engagea M. Cattoire à regarder dans le puits en y descendant une lumière à l'effet de voir s'il ne recélait des immondices ou un cadavre d'animal.

M. Cattoire suivit le conseil qui lui avait été donné hier après-midi et aperçut un paquet ressemblant à la surface de l'eau, mais qu'il ne distinguait pas bien toutefois.

A l'aide d'un harpon attaché à une ficelle il chercha à accrocher le paquet.

Après plusieurs tentatives il ramena une botte de corde et une casquette. Cette dernière constatation permit de supposer qu'un cadavre humain se trouvait dans le puits.

Un rassemblement se tarda pas à se former et un passant, M. Colin, négociant, rue Verte, prévint les pompiers qui se transportèrent sur les lieux munis de cordages. Plusieurs agents arrivèrent également.

Le caporal Vancoutalle se fit attacher et descendit au fond du puits.

Il aperçut alors un cadavre qu'il attacha du mieux qu'il put et que l'on tenta alors de remonter.

Le corps était déjà hissé à moitié du puits lorsqu'il retomba au fond.

Le sapeur Roger descendit ensuite et n'aperçut plus rien.

C'est alors qu'un autre sapeur, M. Desneulin, se fit descendre à son tour.

Le cadavre avait réapparu à la surface de l'eau.

Avec beaucoup de peine il réussit à lui passer un cordage suffisamment bien fixé pour permettre la montée.

On retira donc un cadavre en complet état de putréfaction et qui fut bientôt reconnu pour être celui de Hector Hovaert, 40 ans, portefaix, demeurant à l'estaminet Tiberghien, angle des rue de Lille et Nationale.

Hovaert était disparu depuis le 8 juin. Cet homme, célibataire, était d'un tempérament très maladif et, au moment de la disparition, il était sorti depuis peu de l'hôpital.

Après les constatations faites par M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement le corps a été transporté sur une civière à la morgue de l'hôpital.

On énonce des causes rien qu'à la pensée que des personnes ont consommé depuis le 8 juin l'eau du puis renfermant le cadavre.

Accidents de travail

M. Gabriel Desheu, 17 ans, teinturier à la fabrique d'astrakans de M. Louis Screpel, rue de Guinnes, a été brûlé au pied gauche en ouvrant une valve de vapeur. Docteur Ledue, 10 jours.

— Mlle Marie Vermasson, 14 ans, bâclouse, à la filature Haeffely, rue du Tilleul, a en la main gauche entre les tisseurs du métier. Docteur Vancoutrelle, 8 jours.

— M. Eugène Adam, 52 ans, défourneur au service de M. J. Bourgeois, entrepreneur rue des Trois-Fleures a contracté un effort en poussant une voiture. Docteur Playoust, 6 jours.

Enfant tombé d'un arbre

Le petit Louis Blomme, qui est tombé d'un arbre de la ferme Debuigne, rue de la Potente, Jeudi après-midi est toujours dans un état assez

LILLE

Admissibles à Saint-Cyr

Parmi les candidats qui ont passé leur examen à Lille, ont été déclarés admis :

MM. Charles Abadie, Pierre Boigey, Joseph Boissonnet, Clément De Chabert-Orland, Jean Chatel, Adrien Chauffert, Jean Clouët des Pesruches, Maurice Dezitter, Emile Duailium, Stéphane Dubois, Georges Du Guet, Maurice Mavoir.

Albérie Leblanc de Boirielleury, Joseph Lepoutre, Raphaël Neuville, Ernest Paquin, Léon Pennaneac, Henri de Pouvourville, Henri de Vignac, Henri Bergerot, Jacques Laudron, Francis Pinte, Felix Wenes.

Le lycée de Douai compte parmi les admissibles: MM. Alain Baras, Fernand Dherbomme, Henry Gourdain, Gaston Habarstock, André Nerot, Jules Querieux, Paul Wil-ème.

UN BÉBÉ DE 18 MOIS écrasé par une voiture

Hier, vers onze heures et demie du matin, le petit Alphonse Sterine, âgé de 18 mois, s'amusait sur le trottoir en face de la demeure de ses parents, rue du Commerce, 53, quand l'idée lui vint de traverser la rue pour rentrer chez lui. Mal parvenu au milieu, un moment où, sans regarder autour de lui, il s'aventurait sur la chaussée, arrivait au trot une voiture à quatre roues attelée d'un cheval et conduite par son propriétaire, M. Oscar Lheureux, marchand d'œufs au Marais de Lomme.

L'enfant se jeta pour ainsi dire sous les roues de la voiture, dont celles de derrière lui passèrent sur le corps.

Des passants se précipitèrent pour relever la pauvre victime inanimée et la transportèrent chez le docteur Tenche. Celui-ci constata que l'enfant avait la cuisse gauche fracturée et plusieurs côtes fracturées. Heureusons il ne désespère pas de le sauver.

Quant à M. Lheureux, l'auteur bien involontaire de cet accident, il s'est aussitôt rendu chez les parents de la victime et déplorant vivement le malheur qu'il leur causait, leur a déclaré qu'il se ferait un devoir de les indemniser.

Couronnement de la Muse

Nous rappelons que c'est ce soir samedi, 29 juin, à 8 heures 1-2 qu'aura lieu à l'Hippodrome la solennité du couronnement de la Muse Vanstaenberghe, et l'audition du poème lyrique inédit de MM. Boone et Capon : *La Muse à travers les âges.*

L'estrade de l'Hippodrome a été transformée en une scène supérbe, grâce aux décors du Grand-Théâtre et aux pannes des artres municipales.

Le prix des places, au profit de la Ligue contre la Tuberculose, est fixé à : 40 francs les places réservées, 5 francs les stalles, 3 francs les premières, 1 franc les secondes et 0.50 les troisièmes.

FINANCES

Paris, le 29 juin 1900.

Les mauvaises dispositions d'hier n'ont pas duré; le marché s'est relevé aujourd'hui et la clôture de la cote présente une amélioration sensible.

Le 3 0/0 remonte à 100.32.

Le 3 1/2 0/0 atteint le cours de 102 fr.

Les établissements de crédit sont en reprise.

Le Crédit Lyonnais s'établit à 1.055.

Le Crédit Foncier à 685.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 607.

La Société Générale à 505 fr. cours.

Les valeurs industrielles sont fermes.

L'obligation Hostein se traite activement à 101 francs.

Les Tramways de Paris et du département de la Seine progressent à 830 fr.

Les Mines d'or sont en hausse de 40 à 41.50.

L'action Franco-Russe du commerce et d'industrie vaut 1.00.50.

Les actions des Charbonnages de Mikhailovka se négocient à 105 fr. L'exercice 19.0 paraît devoir donner un résultat satisfaisant et les perspectives pour les Charbonnages russes, particulièrement *ceux du bassin du Donetz, où sont situées les propriétés de Mikhailovka.*

Pendant la crise intense que vient de traverser la Bourse et qui a entraîné une baisse très sensible sur les meilleures valeurs, le Sangha Equatoriale a fait preuve d'une remarquable fermeté à 146 fr. La direction générale vient de prendre en main elle-même envoi de caoutchouc qui est attendu prochainement.

Nos Chemins de fer français sont calmes.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 29 juin 1900

Présidence de M. Bée, Vice-président. — Assesseurs, MM. de Beaulieu et Carteux. — Ministère public, M. du Bousquet de Florian, substitut.

L'AFFAIRE GEORGES & ROUX

Les maîtres-chanteurs

Grâce à la présence d'esprit de M. Castelain, 48 ans, employé de bains à Tourcoing, 41, rue de la Bonne-d'Or, la sûreté de Lille a pu mettre la main sur deux maîtres-chanteurs de haut vol, Georges et Roux dont on se connaîtra probablement jamais tous les exploits.

Le 25 avril, un individu, se disant appelé Garcia, se présentait chez M. Castelain, le bonnetier fleuriste d'une décoration, et lui reprochant d'avoir été à Paris, a fait la noce avec de jeunes personnes. Lui annonça qu'il était impliqué dans une affaire de vol, que lui, Garcia, était agent de la sûreté à Paris et qu'il était mandé de l'arrêter. Ce disant, il exhibait une carte d'agent de la sûreté qui devait être tout bonnement une carte d'identité. Il ajoutait en outre que son collègue, inspecteur, chef de la sûreté attendait au Grand-Hôtel avec le cocher, tandisant que la pauvre-être l'affaire pourrait s'arranger.

M. Castelain ayant suivi Garcia fut invité à monter à la chambre de l'inspecteur et il entendit des deux policiers s'assit près de l'inculpé devant la table où une servoiette était dénoncée.

Il apprenait alors que Georges qu'il ne se dérangeait pas gêne que pour les affaires importantes laissant à son dos plusieurs Garcia, son futur ennemi. Mais l'affaire n'était pas de celles que l'on pût négliger.

Heureusement, il insinua de nouveau qu'une transaction pourrait peut-être intervenir. Et comme M. Castelain répondait que n'ayant rien à se reprocher il n'avait pas à traiter, il ajoutait que l'inculpation de vol, celle d'assassinat, arrêtant solennellement l'inculpé a pour le conduire à Paris où il devait être confronté avec le principal coupable, un certain Brunet Henri, que M. Castelain connaissait en effet pour l'avoir rencontré aux courses d'Auteuil où on qualifie de recréditaire — toujours! — et de frère d'un jockey il lui avait vendu des tuyaux. » Castelain, qui ne l'avait pas vu depuis longtemps mai, et craignant d'avoir à attendre quinze ou vingt jours la revision de son procès, il demanda tout au moins aux agents de lui permettre d'aller prendre chez lui sa valise et un peu d'argent. Les policiers y consentirent et tous trois d'un allèrent rue de la Bonne-d'Or, où M. Castelain ayant vers à la ronde un verre de vin blanc, et leur ayant remis une dizaine de lettres de Brunet, prétendant qu'il avait remis en liberté provisoirement et contre-caution de 2 ou 3.000 francs.

Les agents de sûreté trouvèrent la somme peu élevée, et demandèrent s'il leur fallait en référer à leurs chefs. Ils en référèrent en somme à l'aide pour à ce sujet télégraphié à Paris, ils revinrent quelques heures plus tard.

Castelain qui jusque-là avait cru à cette comédie, conçut alors ses premiers doutes. Comment! en l'inculpé dans une affaire de vol, et en le laissant libre sans gêne au gagner la frontière toute proche. Il courut chez son avocat, qui lui apprit que de véritables agents de la sûreté, venus de Paris, couraient la police locale et lui conseilla de porter plainte contre.

Quand Castelain revint chez lui, les escrocs s'étaient pressentis pendant son absence puis avaient disparu. Il se mit à leur recherche et comme il allait rentrait plus tracer à Tourcoing, il vint à Lille où à sa vue, dans la gare, les escrocs prirent la fuite.

Un troisième individu qui s'était présenté avec les deux autres au Grand Hôtel — tous trois avaient pris rang de faire passer pour des Turcs et en savoir pour donner à penser qu'ils avaient passé la nuit et fait longuement leur toilette — parvint à échapper avec le serviette et le pardessus de Castelain.

Ceux-ci furent arrêtés après une course dramatique à travers les voies ferrées et les remparts de la gare.

Quelle machination avait été combinée par les escrocs? L'événement n'a pas permis de le savoir exactement. Mais il semble bien qu'à l'aide des lettres de ce Brunet qui avait trouvé moyen de nouer des relations, ils avaient pu persuader à Castelain qu'en lui demandant des secours, en attirant quelque bonne somme, ils pourraient faire pour exemple intervenir le fils Brunet lui-même, qui aurait joué le rôle qu'on commandera par les autres aventures judiciaires de la bande.

Georges et Roux ont en effet été souvent condamnés tous deux pour escroquerie grâce à des ruses inconnues en pas non sans peine, leur faire reconnaître l'antière propriété sont pour Joseph Roux 50 ans, mètre d'hôtel, né à Paris, 1 an de prison, 25 fr. d'amende pour escrogs; en 1892 à Avignon, 2 mois pour tentative d'escroquerie; en 1895, à Orange, 3 mois pour escroquerie; en 1896, et pour Georges, 40 ans, marchand ambulant, en 1878, à Tarascon, 2 jours pour coups; en 1880 à Marseille, 3 mois pour vol, en 1882, à Avignon, 4 mois pour tentative d'escroquerie, à Marseille, 3 jours, pour tenue de jeu de hasard; en 1888, 15 jours pour le même motif, en 1894, à St-Brieuc, 4 ans et 50 fr. pour escroquerie de bijoux et coups à magistrat, et en 1896, à Grenoble, 2 ans et 50 fr. pour escroquerie.

M. De-ne, juge d'instruction, ayant établi ainsi l'identité et au moins un partie des antécédents des escrocs, établit aussi leur situation présente. Roux est un vieux bonhomme qui a la tête d'un singe, la taille brèle, la bouche édentée, le nez bâté, le menton mobile, 14, rue de Vaugirard, depuis le mois de novembre 1899, et son comme on l'a dit depuis plusieurs années, 1 an de prison. Il n'est rien pour un seul jour au n° 12 de la même rue, succédant à Mme Lemoine, qui y a demeuré depuis 1898 à Marseille, 3 mois pour vol, en 1882, à Avignon, 4 mois pour tentative d'escroquerie, à Marseille, 3 jours, pour tenue de jeu de hasard; en 1888, 15 jours pour le même motif, en 1894, à St-Brieuc, 4 ans et 50 fr. pour escroquerie de bijoux et coups à magistrat, et en 1896, à Grenoble, 2 ans et 50 fr. pour escroquerie.

M. De-ne, juge d'instruction, ayant établi ainsi l'identité et au moins en partie les